



AVIS D'ATTRIBUTION

■ Acheteur :

Commune de Montélimar
Représentant : Commune de Montélimar
Adresse :
Place Emile Loubet
Montélimar
26200 MONTE LIMAR
Téléphone : 04 75 53 10 74
Courriel : dcpaj@montelimar.fr
Site internet : <https://montelimar.fr/>

■ Objet du contrat :

Intitulé : Fourniture de panneaux de signalisation et de jalonnement directionnel
Code CPV : 34992200-9 : Panneaux de signalisation routière
Nature : Fournitures
Type de contrat : Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de fournitures
Procédure de passation : Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).
Référence de la consultation : 2026F0010
Lieu d'exécution : Commune de Montélimar
Code NUTS : FRK 23
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : OUI

■ Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation

Critère de qualité - Valeur technique : Coef : 2

Critère de qualité - Prix : Coef : 2,5

Critère de qualité – Développement Durable : Coef : 0,5

■ Résultat de la consultation :

Nombre d'offres reçues : 5
Nombre d'offres reçues par voie électronique : 5

Marché n° M260044, attribué le 29 septembre 2026 à SUD OUEST SIGNALISATION (81150) pour un montant de 400 000 €.

Le marché est susceptible d'être sous-traité : NON

La part sous-traitée est inconnue

■ **Procédure de recours :**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP1135
38022 GRENOBLE cedex
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

Les recours applicables aux contrats de la commande publique sont :

- Soit, avant la signature du marché, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative
- Soit, après la signature du marché, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R. 411-1 et R421-7 du Code de Justice Administrative et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution
- Soit, après la signature du marché, un référé précontractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de Justice Administrative après la conclusion du contrat.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP1135
38022 GRENOBLE cedex
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

■ **Autres informations :**

Modalités de consultation des marchés :

Possibilité de consultation des documents sur place ou obtention des copies par une demande écrite et formulée auprès du service commande de l'acheteur dans les conditions fixées par les articles L3001-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHE :

Il s'agit d'un accord-cadre qui s'exécutera à bons de commande pour une période de quatre (4) ans à compter de la date de notification.

Valeur totale du marché/du lot 2 :

Montant global susceptible de varier dans les limites globales suivantes :

Minimum : 45 000,00 € – Maximum : 400 000,00 €

Déclaration sans suite :

LOT N° 1

INTITULÉ : Panneaux de signalisation routière

Déclaré sans suite le lot n°1 pour cause d'infructuosité en raison d'incohérences entre les taux de remises mentionnées à l'acte d'engagement et ceux figurant dans la commande témoin.

Une nouvelle consultation sera relancée.

Multi-attribution : non

Procédure d'urgence : non

Marché réservé : non

Mutualisation : sans objet

Durée du marché : 48 Mois à compter de la notification du marché, fin prévue le 02/09/2030

■ **Date d'envoi du présent avis :** 2 octobre 2026

Le Représentant légal du pouvoir adjudicateur